

La CUB présente son prix

« Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire »

3^e édition

XXX Donner un coup de pouce aux porteurs de projets les plus créatifs et les plus innovants de la CUB

La CUB organise pour la troisième année consécutive le prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire afin :

- De promouvoir l'économie sociale et solidaire sur la CUB
- D'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel
- De faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire
- D'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire

XXX Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe des structures de toutes tailles et tous secteurs d'activité, animées par les mêmes fondamentaux :

- des formes juridiques identifiées : associations, coopératives, mutuelles et fondations
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique
- l'intérêt collectif et la personne au cœur du projet économique
- des bénéfices qui financent le développement du projet social

XXX Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes **associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création**, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la CUB.

XXX Quels projets soutenus ?

Les projets déposés contribuent au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, sont innovants et / ou favorisent les réseaux d'acteurs.

Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, pour exemple:

- **Consommation responsable, équitable et solidaire, circuits courts d'alimentation et de distribution**
- **Eco-construction, urbanisme, habitat durable, sobriété énergétique**
- **Déplacements et mobilités alternatives**
- **Réemploi, économie circulaire**
- **Services aux personnes, activités de proximité**
- **Solidarité et action sociale, lutte contre les exclusions**
- **Lutte contre toutes les discriminations, parité femme/homme**
- **Médiation culturelle, économie créative**

XXX Eligibilité des projets

Un jury, constitué de représentants de la CUB, de la CRESS Aquitaine, de professionnels de la création d'entreprises, délibérera afin de primer les idées les plus innovantes.



Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- **Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.
- **La gouvernance de la structure** : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes.
- **La viabilité économique et développement de la structure** : potentiel de développement et dispositions prises pour assurer la continuité du projet, équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), procédure d'évaluation proposée.
- **La réponse aux enjeux du territoire de la CUB** : création d'emplois, protection de l'environnement, lutte contre les exclusions, insertion des publics en difficulté, ou en réponse à des besoins non satisfaits

✂✂ Nature du prix

Cette année, le concours sera doté de **trois prix « coup de cœur » de 5 000 €**.

Chaque lauréat remportera :

- un chèque coup de pouce de 3 000 €
- une aide d'une valeur de 2 000 € sous forme de « coffret-cadeaux social et solidaire » constitué par des produits et services issus d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, à choisir en fonction des besoins propres à la structure (communication, expertise financière, recours à l'autopartage...); ce coffret a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre entreprises de l'ESS.

✂✂ Modalités de participation

L'appel à candidatures est lancé à compter du mardi 4 octobre 2011. Les dossiers de candidature et le règlement sont consultables sur le site www.lacub.fr et sur le portail www.entreprendreautrement.lacub.fr. Les candidatures sont **ouvertes jusqu'au lundi 31 octobre 2011 à midi**.

Les candidats doivent remplir un dossier de 4 pages, qui sera enregistré et étudié par les gestionnaires du site (CUB- service économie sociale et solidaire / CRESS Aquitaine). Les modalités d'envoi sont indiquées à la fin du dossier de candidature.



Partenaires du Prix depuis 2009 :

